CRC - 028M
C. P. PL 74
Loi encadrement
étudiants étrangers

Association Hôtellerie du Québec

Mémoire de l'Association hôtellerie du Québec

PROJET DE LOI N° 74

Visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers

Préparé pour la Commission des relations avec les citoyens

Novembre 2024

À PROPOS DE L'AHQ

L'Association hôtellerie du Québec est la principale voie de l'hôtellerie et de l'industrie de l'hébergement touristique au Québec et l'association sectorielle reconnue par le ministère du Tourisme du Québec. Elle a comme mandat de représenter, défendre, informer, inspirer et fournir des outils permettant d'améliorer la compétitivité et la durabilité de l'industrie.

L'AHQ représente plus de 1900 établissements hôteliers et plus de 700 gîtes dans l'ensemble des régions du Québec avec des retombées de plus de 3 milliards de dollars. 83 % de nos membres sont des hôteliers indépendants. L'AHQ fait également partie des entreprises engagées envers le français, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Le français est une source de fierté pour nous et nous reconnaissons que nous avons un rôle important à jouer dans le rayonnement du français comme langue commune.

Consulter le document d'engagement de l'AHQ.

UNE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE SIGNIFICATIVE

Au Québec, l'industrie du tourisme et le secteur de l'hébergement touristique soutiennent plusieurs dizaines de milliers d'emplois et contribuent significativement au PIB.

Il est alors crucial de pleinement prendre en considération l'importance notable que revêtent l'hôtellerie et l'hébergement touristique pour le Québec à même ses recettes touristiques, mais aussi dans sa performance économique générale. Le rôle de l'industrie est significatif dans le dynamisme global de l'économie québécoise, avec un rayonnement et une influence qui transcendent le tourisme.



Les dépenses touristiques

Il est estimé que les 14,5 G$ de dépenses touristiques ont engendré une valeur ajoutée d'environ 7 G$ pour le Québec, tout en contribuant au soutien de près de 100 000 emplois. Les deux paliers de gouvernements pourront aussi compter sur

des revenus fiscaux supplémentaires. Le gouvernement du Québec percevra 1,9 G$ et celui du Canada 950 M$.

Sommaire des retombées économiques et fiscales directes et indirectes
Québec, en M$, par industrie

	Industrie touristique	Hébergement touristique CAPEX	Hébergement touristique OPEX
Valeur ajoutée *(en M$)*	7 018,2	271,7	3 005,4
Emplois *(en ETC)*	98 762	2 260	30 988
Revenus fiscaux (Qc) *(en M$)*	1 900,4	19,1	128,9
Revenus fiscaux (Can.) *(en M$)*	947,3	14,2	77,4

Les dépenses d'hébergement touristique

Quant à elles, les dépenses d'hébergement touristique ont généré près de 3,3 G$ en PIB et plus de 33 000 emplois. Les dépenses d'investissement (CAPEX) soutiennent approximativement 270 M$ et 2 200 emplois dans l'économie québécoise, en plus de 33,3 M$ en revenus fiscaux pour les deux paliers de gouvernements. Les dépenses de fonctionnement (OPEX) soutiennent pour leur part environ 3 G$ en PIB et 31 000 emplois au Québec, en plus de 206 M$ pour les gouvernements du Québec et du Canada.

UNE MULTIPLICATION DE MESURES QUI ACCENTUENT LES DÉFIS DE MAIN-D'ŒUVRE BESOIN DE FLEXIBILITÉ POUR RÉPONDRE À UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE IMPORTANTE

Au cours des derniers mois, les hôteliers du Québec ont vu une multiplication des mesures gouvernementales liées à l'immigration qui, additionnées les unes aux autres, génèrent des préoccupations importantes.

En effet, l'industrie hôtelière, déjà fortement éprouvée par la pénurie de main-d'œuvre, doit, pour maintenir ses activités, faire appel à l'ensemble du bassin de travailleurs disponibles. Or, les récentes annonces fragilisent de façon importante l'équilibre précaire qui permettait au Québec de demeurer une destination touristique de choix.

Travailleurs étrangers temporaires

Le récent gel des renouvellements de permis de travail pour certaines régions et l'abaissement du plafond d'embauche de TET de 20 % à 10 % exercent une pression énorme sur l'industrie hôtelière, qui peine à se redresser après les défis des dernières années.

Effectivement, selon un sondage mené par l'Association auprès de 115 hôteliers en septembre dernier, il appert que 75 % des postes vacants sont des emplois à moins de 27,47 $ de l'heure, soit ceux visés par le gel annoncé, et ce, dans un contexte où 70 % des répondants ont des postes vacants qu'ils peinent à combler, malgré la motivation et la détermination des employeurs à embaucher des travailleurs locaux.

Les résultats du sondage illustrent la gravité de la situation :

- 70 % des répondants hôteliers ont des postes vacants qu'ils peinent à pourvoir ;
- Le poste de préposé à l'entretien ménager est le plus difficile à pourvoir au Québec pour 75 % des répondants ;
- 70 % des établissements employant des travailleurs étrangers temporaires ont plus de 10 % de leur personnel composé de ces travailleurs ;
- 63 % des hôteliers aimeraient conserver l'ensemble de leurs travailleurs étrangers temporaires ;
- 75 % des hôteliers sondés souhaitent recruter à nouveau des travailleurs étrangers temporaires dans les 12 prochains mois, pour des postes qu'ils sont incapables de pouvoir au Québec.

Ce portrait nous indique de façon claire à quel point sont précieux les travailleurs étrangers temporaires pour le secteur de l'hôtellerie et de l'hébergement touristique.

Étudiants étrangers

La décision de réduire le nombre d'étudiants étrangers telle que consacrée par le projet de loi n° 74 est une mesure qui vient s'ajouter à la réforme des programmes d'immigration économique bien entamée, ou encore au maintien des seuils d'immigration permanente.

Elle constitue une restriction supplémentaire qui affectera à son tour le secteur hôtelier, notamment pour les quarts de travail en soirée et de fins de semaine. D'ailleurs, près de 25 % des hôteliers estiment que cette décision aura un impact négatif sur leurs opérations.

RECOMMANDATIONS DE L'AHQ

Afin de protéger le secteur hôtelier et de minimiser les impacts potentiels du projet de loi n° 74, l'AHQ propose les recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Aligner l'admission des étudiants étrangers aux besoins en main-d'œuvre des secteurs stratégiques

Les étudiants étrangers ne représentent pas seulement une source de main-d'œuvre précieuse pour l'industrie hôtelière, mais ils contribuent également à la vitalité des écoles de formation en hôtellerie, tourisme et restauration. Ces étudiants participent activement à l'économie locale, en comblant des postes essentiels et en apportant une diversité de perspectives et de compétences.

En raison de leur flexibilité, les étudiants étrangers jouent un rôle stratégique dans les quarts de travail de fin de semaine et en soirée, particulièrement dans les métiers de l'accueil, du service en restauration, et de l'entretien. De plus, nombre d'entre eux souhaitent rester au Québec après leurs études, ajoutant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et stable à long terme.

Objectif : Introduire dans le projet de loi n° 74 un mécanisme permettant d'ajuster les quotas d'admission des étudiants étrangers selon les besoins spécifiques de secteurs en pénurie de main-d'œuvre, comme l'hôtellerie. Cette adaptation permettrait de maximiser leur contribution à l'économie québécoise et d'assurer la pérennité des écoles de formation, dont le succès dépend en grande partie des inscriptions internationales.

Recommandation 2 : Assouplir les critères du Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires (TET)

Les récents changements dans le Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires (TET) ont imposé de nouvelles restrictions, notamment un abaissement du plafond d'embauche de 20 % à 10 % et un gel des renouvellements de permis dans certaines régions. Ces mesures ajoutent une pression significative sur l'industrie hôtelière, qui dépend de ces travailleurs pour combler des postes que les travailleurs locaux ne sont pas en mesure de pourvoir.

Objectif : Revenir au plafond d'embauche de 20 % pour les TET dans les régions les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre et autoriser des

renouvellements de permis sans restriction géographiques supplémentaires et sans être limité à une seule année de permis. Cela permettrait d'assurer la continuité des services dans les établissements hôteliers, contribuant ainsi à la satisfaction des visiteurs et à la réputation du Québec comme destination de choix.

Recommandation 3 : Développer des Programmes de Formation pour les Réfugiés Intégrant le Secteur Hôtelier

Les réfugiés représentent un potentiel de main-d'œuvre durable pour le secteur hôtelier, mais pour faciliter leur intégration, des programmes de formation adaptés sont nécessaires. Ces programmes devraient inclure des modules d'intégration culturelle et linguistique pour les aider à s'adapter aux normes de service et aux attentes spécifiques de l'industrie hôtelière au Québec.

Objectif : Enchâsser dans la loi des initiatives de formation pour les réfugiés dans le secteur hôtelier, avec un soutien spécifique pour les aider à développer les compétences requises et à réussir leur intégration. Cette initiative contribuerait à réduire la pénurie de main-d'œuvre tout en favorisant l'inclusion et l'intégration des réfugiés au Québec.

Recommandation 4 : Maintenir et Soutenir les Programmes de Formation en Hôtellerie et Tourisme

Les écoles de formation en hôtellerie, tourisme et restauration occupent une place centrale dans le développement d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie. Elles fournissent une formation spécialisée qui garantit la qualité des services, élément crucial pour l'attractivité et la compétitivité du Québec comme destination touristique.

La diminution du nombre d'étudiants étrangers, en raison de restrictions imposées par le projet de loi n° 74, menace la viabilité de ces établissements de formation. De nombreux programmes pourraient fermer faute d'inscriptions, privant ainsi l'industrie d'une relève qualifiée. Ce risque est accentué par la suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Volet « Diplômés du Québec », qui a déjà réduit l'attractivité internationale des formations québécoises.

Objectif : Inclure dans le projet de loi un quota réservé pour les étudiants dans des secteurs stratégiques comme l'hôtellerie et le tourisme, ou encore établir une catégorisation de certains programmes comme « essentiels ». Ce soutien permettrait de garantir une relève qualifiée et de maintenir la réputation du Québec en matière de formation touristique et hôtelière.

CONCLUSION

Le projet de loi n° 74, bien qu'il vise à structurer les processus d'immigration, pourrait avoir des conséquences graves pour l'industrie hôtelière si des ajustements spécifiques ne sont pas apportés. L'AHQ insiste sur la nécessité de prendre en compte les besoins uniques de notre secteur en matière de main-d'œuvre pour éviter des perturbations économiques qui mettraient en péril la reprise de l'industrie.

Les étudiants étrangers et les TET constituent des ressources essentielles pour notre secteur, tant pour combler les postes vacants que pour soutenir les écoles de formation spécialisées. Sans eux, l'industrie risque de se retrouver dans une situation de précarité accrue, avec des impacts directs sur l'économie locale et la qualité de l'expérience touristique au Québec.

En somme, l'AHQ souhaite que le projet de loi n° 74 soit une occasion d'aligner les politiques d'immigration avec les besoins économiques et régionaux. En adoptant nos recommandations, le gouvernement du Québec non seulement soutiendrait la reprise économique de notre secteur, mais aussi renforcerait l'attractivité du Québec comme destination de choix, tant pour les visiteurs que pour les travailleurs qualifiés.

L'AHQ est prête à collaborer avec les parlementaires pour que le projet de loi réponde aux besoins de l'industrie hôtelière et qu'il contribue ainsi au développement durable et prospère de l'économie québécoise.